

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 19 décembre 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

22-12X-522

ADOPTION DU BUDGET 2023

Le maire présente les grandes lignes du budget 2023.

BUDGET 2023

REVENUS:

TAXES ET COMPENSATION	14 644 401 \$
TENANT LIEU DE TAXES	359 908 \$
AUTRE RECETTE DE SOURCE LOCALE	210 146 \$
IMPOSITION DE DROIT	1 039 800 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	55 500 \$
INTÉRÊTS	210 000 \$
AUTRES REVENUS	147 788 \$
TRANSFERTS	776 115 \$
TOTAL DES REVENUS:	17 443 658 \$
AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE	800 000 \$
TOTAL	18 243 658 \$

DÉPENSES:

ADMINISTRATION	2 668 240 \$
SERVICE AUX CITOYENS ET COMMUNICATION	398 324 \$
GREFFE	27 180 \$
VOIRIE	2 654 215 \$
ENTRETIEN DE BÂTIMENT	902 202 \$
HORTICULTURE	373 655 \$
PARCS ET ESPACES VERTS	274 297 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	145 124 \$
DÉNEIGEMENT	1 715 136 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	348 993 \$
ÉGOUT	195 589 \$
LOISIRS ET CULTURE	818 333 \$
BIBLIOTHÈQUE	435 005 \$

INCENDIE et SÉCURITÉ CIVILE	1 174 412 \$
ORDURES	1 005 238 \$
SERVICE POLICIER	1 434 364 \$
URBANISME et DÉVELOPPEMENT	785 217 \$
QUOTE-PART MRC	878 746 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 234 270 \$
REMB. CAPITAL	1 807 677 \$
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	201 711 \$
TOTAL DES DÉPENSES:	18 243 658 \$

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en présence des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
 APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le budget 2023 de la municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant 18 243 658 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil;

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 1^{er} mars 2023 de la Belle Julienne et également sur le site Internet.

ADOPTÉE

Copie conforme extraite du Livre des délibérations, faite à Sainte-Julienne, ce 20^e jour du mois de décembre de l'an 2022.

Nathalie Girard
 Directrice générale et greffière-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été adopté.